

EXTRÊMEMENT IMPORTANT

Jamestown Pellet Stoves Ltd.

Garantie limitée de cinq ans de Jamestown

Généralités : Jamestown remplacera toute pièce de ce produit qui fera défaut, en conditions normales d'utilisation et d'entretien, dans les périodes applicables spécifiées ci-dessous, conformément aux conditions de cette garantie. La pièce de remplacement sera garantie *seulement pour* la période restante de la garantie initiale.

Pièces d'acier : Si l'une des pièces d'acier de cet appareil fait défaut dans une période de cinq (5) ans, à compter de la date initiale d'installation et d'utilisation, nous réparerons ou fournirons une pièce d'acier de rechange.

Composants électriques : Si un composant électrique fait défaut dans une période de deux (2) ans, à compter de la date initiale d'installation et d'utilisation, nous fournirons une pièce de remplacement neuve. Les pièces électriques incluent le ventilateur d'évacuation, le ventilateur de convection, le moteur de vis sans fin, le panneau de commande principal, le détecteur de témoin de flamme (P.O.F.) à 120°F (49°C), le détecteur (limiteur) de haute température à 250°F (121°C), l'allumeur et tous fils électriques et connecteurs électriques. Le fusible du système, sur le panneau de commande principal, n'est pas garanti.

Cette garantie ne s'applique pas aux items suivants : pot de combustion, panneau isolant en briques, joint de porte, joint de vitre, joint du bac à cendres, joint du ventilateur d'évacuation, joint de bride de fixation du moteur de vis sans fin, vitre de porte, et tout dysfonctionnement ou défaillance résultant d'installations, utilisations ou entretiens de l'appareil non conformes aux instructions écrites du fabricant; aux dommages dus à un abus, accident, feu, inondation ou autre événement du genre; aux pièces ou à la main-d'œuvre liées à l'entretien normal, tel le remplacement des joints, le nettoyage de pièces de laiton ternies, ou aux retouches de peinture; aux appareils dont l'installation n'est pas conforme aux directives, procédures et codes locaux applicables; tous défauts ou dommages dus à l'utilisation de tout accessoire, composant ou attache non autorisés par le fabricant.

Main-d'œuvre d'entretien : Cette garantie ne couvre aucun frais de main-d'œuvre pour entretien, démontage ou réinstallation de pièces de ce poêle. Ces frais doivent être assumés par le propriétaire du poêle, sauf s'il y a un contrat de service d'entretien entre le propriétaire du poêle et le détaillant Jamestown® ayant vendu le poêle.

Frais d'expédition : Le client est responsable de tous frais encourus pour l'expédition des pièces de remplacement sous garantie, du fabricant au détaillant Jamestown® et du détaillant à l'emplacement de votre poêle. Le client est aussi responsable de tous frais encourus pour retourner les pièces défectueuses au détaillant. Tout client situé aux États-Unis (incluant l'Alaska) doit aussi défrayer les frais d'expédition pour retourner les pièces défectueuses au point d'entrée au Canada.

Comment obtenir le service de garantie et les pièces de remplacement : Normalement, le détaillant Jamestown® ayant vendu l'appareil pourra prendre les actions correctives nécessaires pour se procurer les pièces de remplacement auprès du fabricant. Si le détaillant n'est pas disponible, il vous suffira de contacter tout autre détaillant vendant les produits Jamestown. Contactez-nous directement au 1-807-285-5688. Cependant, tout remplacement de pièce subira un examen de couverture de garantie de notre part. Tout item endommagé ou défectueux à remplacer devra être retourné et échangé contre la pièce de rechange.

Divers : Personne n'est autorisé à produire une garantie quelconque en notre nom. Toute garantie implicite, incluant les garanties de qualité marchande ou d'aptitude à l'utilisation pour un usage particulier, doit être limitée aux périodes de garantie applicables spécifiées ci-dessus. La responsabilité de Jamestown Pellet Stove liée aux pièces défectueuses est limitée aux conditions stipulées dans la présente garantie, et toute réclamation pour dommages indirects ou consécutifs est expressément exclue. Certains États (ou juridictions) ne permettent aucune limitation concernant la durée d'une garantie implicite ou l'exclusion des dommages indirects ou consécutifs. Par conséquent, les limitations ou exclusions susmentionnées peuvent ne pas s'appliquer à vous.

Enregistrement de garantie : Nous insistons pour que vous remplissiez et nous postiez immédiatement la carte d'enregistrement de garantie, au cas où une réparation sous garantie serait nécessaire. Le numéro de série de l'appareil et une preuve raisonnable de la date d'entrée en vigueur de la garantie doit être présentée. Sinon, la date d'entrée en vigueur de la garantie sera calculée en additionnant 30 jours à la date de fabrication. Cette garantie vous donne des droits légaux particuliers; vous pourriez également avoir d'autres droits, pouvant varier d'un pays à l'autre, ou d'une juridiction (ou État) à l'autre, au Canada ou aux États-Unis.

Staple or tape here / cacheter ici (agrafer ou coller)

Jamestown Pellet Stoves Ltd.

430 Waterloo Street - Unit 114
Thunder Bay, ON Canada P7E 6E4
Ph: (807) 285-5688 (800) 456-8607
Fax: (807) 285-5690

ATTENTION DEALER

This warranty registration must be completed in its entirety at the time of purchase by the buyer. The completed registration card, along with proof of sale, must be mailed by the Dealer to Jamestown Pellet Stoves within five (5) business days from the date of sale and must be postmarked as such. Please note that you are obligated to discuss the warranty policy with the customer and answer all their questions.

Furthermore, you must inform your customer of the existence and the necessity of the second warranty card located in the back of the printed owner's manual or on the owners manual CD.

DÉTAILLANT D'ATTENTION

Cet enregistrement de garantie doit être rempli au complet par l'acheteur, lors de l'achat. La carte d'enregistrement remplie, avec la preuve d'achat, doivent être postées par le détaillant à Jamestown Pellet Stoves dans un délai de cinq (5) jours ouvrables à compter de la date d'achat, l'affranchissement servant de preuve. Veuillez prendre note que vous avez l'obligation d'expliquer au client la politique de garantie et de répondre à toutes ses questions.

De plus, vous devez informer votre client de la présence d'une deuxième carte de garantie, qui se trouve à l'arrière du manuel du propriétaire ou sur le CD du manuel du propriétaire.

Fold inside / plier à l'intérieur

Cut here / Couper Ici

WARRANTY REGISTRATION CARD / GARANTIE ENREGISTREMENT
TYPE OR PRINT CLEARLY IN INK / TAPER OU ÉCRIRE À L'ENCRE EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE

NAME / NOM:

ADDRESS / ADRESSE:

CITY / VILLE:

STATE / PROV

ZIP / CODE POSTAL

PHONE NUMBER / NUMÉRO DE TÉLÉPHONE: ()

MODEL PURCHASED (CIRCLE ONE) / LE MODÈLE A ACHETÉ (EN ENCERCLER UN): J1000 J2000

SERIAL NUMBER / NUMÉRO DE SÉRIE:

PURCHASE DATE / DATE D'ACHAT:

DEALER NAME / NOM DU DÉTAILLANT:

DEALER LOCATION / EMPLACEMENT DU DÉTAILLANT:

Staple or tape here / cacheter ici (agrafer ou coller)

EXTREMELY IMPORTANT

Jamestown
Pellet Stoves Ltd.

Jamestown Limited Five Year Warranty

General: Jamestown will furnish a replacement for any part of this product which fails, under normal use and service, within the applicable periods specified below and in accordance with the terms of this Warranty Policy. The replacement part will be warranted *only for* the remaining period of the original warranty.

Steel Parts: If any steel part of the unit fails within five (5) years from the date of the original installation and operation, we will either repair or furnish a replacement steel part

Electrical: If any electrical part fails within two (2) years from the date of the original installation and operation will furnish a new replacement part. Electrical parts include the Exhaust Blower Assembly, Convection Blower Assembly, Auger Motor, Main Control Board, 120°F (49°C) POF Switch, 250°F (121°C) High Limit Switch, Igniter, and all electrical wires and electrical connectors. The system fuse on the Main Control Board is not warranted.

This Warranty Will Not Apply To: The firepot, insulative brick pattern board, door gasket, glass gasket, ash pan gasket, exhaust blower gasket, auger motor mounting bracket gasket, door glass, defects or malfunctions resulting from failure to properly install, operate or maintain the unit in accordance with the printed instructions provided; to damage from abuse, accident, fire, flood and the like; to parts or labor in connection with normal maintenance, such as replacing gaskets, cleaning of tarnished brass, or repainting; to units that are not installed in accordance with applicable local codes, ordinances and good trade practices; defects or damage caused by the use of any attachment, accessory or component not authorized by us.

Service Labor: This warranty does not cover any labor expenses for service or for removing or reinstalling any parts or the stove itself. All such expenses are the responsibility of the stove owner unless a service labor agreement exists between the stove owner and the Jamestown® Dealer selling the stove.

Shipping Costs: You are responsible for all costs incurred in shipping warranty replacement parts from the factory to the Jamestown® Dealer and from the Dealer to the location of your stove. You are also responsible for all costs incurred in returning the failed part to the Dealer. If in Alaska or the continental United States, you must also pay the shipping cost of returning the failed part to the port of entry into Canada.

How To Obtain Warranty Service and Replacement Parts: Normally, the Jamestown® Dealer from whom the unit was purchased will be able to take the necessary corrective action by obtaining through us any replacement parts. If the dealer is not available, simply contact any other dealer handling Jamestown products. Contact us directly at 1-807-285-5688. However, all replacement parts are made available subject to validation of warranty coverage by us. A damaged or defective item to be replaced must be made available as an exchange for the replacement part.

Miscellaneous: No one is authorized to make any warranties on our behalf. Any implied warranties, including merchantability or fitness for a particular purpose, shall not extend beyond the applicable warranty periods specified above. Jamestown Pellet Stove's sole liability with respect to defective parts shall be as set forth in this warranty, and any claims for incidental or consequential damages are expressly excluded. Some states do not allow limitations on how long an implied warranty lasts or for the exclusion of incidental or consequential damages. Therefore, the above limitations or exclusions may not apply to you.

Warranty Registration: We insist that you immediately complete and mail the Warranty Registration Card to us in the event warranty service is ever needed. The unit serial number and reasonable proof of the effective date of the warranty must be presented. Otherwise, the effective date will be based upon the date of manufacture plus 30 days. This warranty gives you legal rights and you may also have other rights which vary from Canada to the US & state to state.

EXTREMELY IMPORTANT
EXTREMELY IMPORTANT

430 Waterloo Street - Unit 114
Thunder Bay, ON P7E 6E4
Canada

Jamestown
Pellet Stoves Ltd.

Place
Stamp
Here